Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 027-282700020-20240119-ARCONC202403-AR

centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N°2024-03-CONC
PORTANT LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL – SESSION 2023

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
Vu le code des sports, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
Vu l'arrêté n° 2022-41-CONC du 8 décembre 2022 portant ouverture du concours d'animateur – session 2021 ;
Vu l'arrêté n° 2023-31-CONC du 8 juin 2023 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'animateur – session 2023 ;
Vu l'arrêté n° 2023-35-CONC du 14 juin 2023 portant désignation des membres du jury du concours d'animateur – session 2023 ;
Vu l'arrêté n° 2023-37-CONC du 14 juin 2023 portant désignation des correcteurs et des examinateurs du concours d'animateur – session 2023 ;
Vu l'arrêté n° 2023-56-CONC du 9 novembre 2023 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'animateur – session 2023 (annule et remplace l'arrêté n° 2023-47-CONC du 31 août 2023) ;

Considérant la décision du jury d'admission qui s'est réuni le 12 janvier 2024 dans les locaux du Centre de Gestion pour statuer sur les candidats déclarés admis au concours d'Animateur à l'issue des épreuves écrites et orales.

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 027-282700020-20240119-ARCONC202403-AR

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude des concours externe, interne, interne spécial et troisième concours d'animateur territorial à compter du 18 janvier 2024, les candidats ci-dessous cités :

CONCOURS EXTERNE

NOM	Prénom
ALIX RANGAYA	Gaëtan
BRIANCHON	Jessica
CHEVALLIER	Germain
CLYNCKEMAILLIE	Adeline
CONDRUZ	Pamela
DERMIEN	Robin
DESVALOIS	Aurélie
DUBOURG	Marlène
ENAUX	Virginie
ENJALBERT	Martin
EVE	Aurélie
FEREY	Delphine
GLATIGNY	Valentin
HAUCHECORNE	Laura
LABARDACQ	Gilles
LEFEVRE	Emmanuelle
LEGOUPIL	Benoît
LEPETIT	Bastien
LESUEUR	Lucie
MARC-MORIN	Anaelle
ORYEMA	Ajoline
PANNIER	Vincent
PASSONI	Manon

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 027-282700020-20240119-ARCONC202403-AR

Suite de la liste de lauréats au concours externe d'animateur territorial – session 2023 :

NOM	Prénom
PERDEREAU	Aude
RENOUX	Maxime
ROBERT	Audrey
SANTONI	Léa
TECHER	Suzy
VOISIN	Carole-Anne

CONCOURS INTERNE :

NOM	Prénom
BEAUSSART	Lucie
BINAY	Mathilde
CREVEL	Kelly
CROMMELINCK	Rémy
DELAVIGNE	Guillaume
DELAVIGNE	Romain
DUBOIS	Claire
FIQUET	Elodie
FOREST	Emilie
FOUQUE	Valerie
GOBBÉ	Déborah
GODRY	Carole
GUIHAIRE-QUILLET	Nolowenne
GUILBARD	Matthieu
HACHE-GHIRARD	Julien
HAMON	Pauline
LACAILLE	Yoan

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 027-282700020-20240119-ARCONC202403-AR

Suite de la liste de lauréats au concours interne d'animateur territorial – session 2023 :

NOM	Prénom
LAMBERT	Morgan
LEDEMÉ	Laurent
LEPETIT	Coralie
LUCIANI	Emeline
MANDEVILLE	Sébastien
MANIEZ	Natacha
MOLLET	Hugo
PETIT	Séverine
SOENEN	Julien
STRAUSS	Arthur
VARACHAUD	Marie
VESPIER	Clotaire
WOITCHICHE	Celine

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL :

NOM	Prénom
JUETTE	Angélique
TURPIN	Magali

TROISIÈME CONCOURS :

NOM	Prénom
ANDOUARD	Valérie
LENOT	Ingrid
MAZEAUD	Marjorie
MONIQUE	Céline

Envoyé en préfecture le 19/01/2024
Reçu en préfecture le 19/01/2024
Publié le
ID : 027-282700020-20240119-ARCONC202403-AR

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

Fait à Evreux, le 18 janvier 2024

Le Président

CENTRE DE GESTION DE LA FPT Département de L'EURE

Pascal LEHONGRE